

N° 10/2.10

PREAVIS N° 41/12.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 95'000.00 POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX A LA RUE DES FOSSES, SUBSIDES NON DEDUITS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Marlyse ALBIEZ, Katharina DELLWO BAUER, de MM. Nicola LOFOCO, Claude RANDIN, Vincent TETAZ et de la présidente-rapporteuse soussignée, Mme Anne-Catherine AUBERT. M Rémy DELALANDE était absent.

Elle s'est réunie le mardi 15 décembre 2009 à l'Hôtel de Ville. Elle remercie Mme Sylvie MOREL-PODIO, municipale, ainsi que MM. Philippe REGAMEY, chef de service à la Direction des espaces publics, Stanley MATHEY, contremaître à l'Office des espaces publics, accompagnés de M. Pascal GUERRY, architecte paysagiste, actuellement en emploi temporaire subventionné (ETS) à la Direction des espaces publics, de leur disponibilité, leurs ouvertures et leurs explications claires et détaillées.

1 PREAMBULE

Actuellement, la place de jeux de la rue des Fossés, peu conviviale, n'est guère utilisée la journée par les familles mais plutôt pour promener la gent canine. Le soir, elle serait plutôt employée à des fins de soirées arrosées et des fumeurs de joint. En effet, la verdure haute offre de nombreux endroits cachés à la vue des promeneurs extérieurs à la place.

Cette fréquentation non prévue pour une place de jeux représente un surcroît de travail (nettoyage et réparation des déprédations) pour la commune.

Les jeux sont vieux, le revêtement est usé, le tout ne correspond plus aux normes BPA. La place de jeux en elle-même est minuscule (16m²), peu visible, peu sécurisante pour les familles, bref son manque de fréquentation parle de lui-même. Cette place de jeux est la dernière encore non conforme de la commune.

Nous avons joint au rapport la représentation informatique de la place actuelle et de l'aspect qu'elle aura une fois réaménagée. Ces projections nous ont permis de mieux nous rendre compte des changements et améliorations.

2 PRESENTATION ET ARGUMENTATION

Le but de ce réaménagement est de rendre cette place plus conviviale, plus claire, présentant une meilleure sécurité pour les utilisateurs et un sentiment de sécurité réinstauré pour le voisinage. Cela devrait redevenir un lieu vivant, pacifié, à l'usage de toute la population au cœur du centre ville.

Le projet présenté présente de nombreux avantages :

La place de jeux sera plus grande, à peu près 6 fois plus (de 16 à 100 m²), les aménagements seront en conformité avec les normes BPA et leurs dispositions repensées pour une meilleure utilisation de l'espace. Son accès sera facilité, le nouvel aménagement rendra celle-ci plus claire et cette nouvelle transparence permettra une meilleure surveillance de la part des parents, même assis sur les bancs disposés le long de la façade; elle est destinée aux petits enfants (de 3 à 8 ans).

Les nouveaux matériaux utilisés pour le sol, outre leurs meilleures adaptations aux jeux installés, permettent un entretien facilité.

La végétation sera composée de différentes essences pérennes dont la hauteur n'excédera pas 80 cm de haut environ. Leur aspect variera avec les saisons, floraison en été, feuillages variés en automne par exemple. Les tilleuls ne seront pas touchés et présenteront des emplacements d'ombres bienvenus en été.

Son emplacement au centre de la ville, proche des commerces, représente un plus pour les commerçants et les personnes venues en famille faire leurs achats à Morges. Elle devrait devenir une sorte de halte en plein air, permettant aux parents de se reposer tout en laissant leur(s) enfant(s) jouer sans avoir à quitter le centre ville.

Le nouvel écopoint tout proche joindra l'utile à l'agréable. Pas besoin de trop s'éloigner pour trier ses déchets et le nettoyage devrait en être simplifié pour les employés de la commune.

La commission se demande si la pose de poubelle-cendriers sur la place ne serait pas de bon aloi.

3 ASPECTS TECHNIQUES

La pose de l'écopoint ne pourra se faire qu'après l'aménagement de la nouvelle place de jeux. Ces 2 aménagements sont faits conjointement pour diminuer la nuisance pour le voisinage et le coût.

La commission souhaite que les pavés de la rampe d'accès à la place soient examinés afin de s'assurer qu'ils ne représentent pas un danger pour les usagers (pavés disjoints ou de différentes hauteurs).

4 ASPECT FINANCIER

Les matériaux respectant la future norme européenne en matière de sécurité ont un coût inévitable.

Le choix du revêtement synthétique tient compte de la sécurité accrue qu'ils représentent pour les usagers et de leur entretien facilité.

5 CONCLUSION

Le réaménagement de cette place s'avère indispensable tant au niveau sécurité qu'à celui du service offert à la population morgienne. Cette place devrait devenir un espace convivial, lieu de repos situé en plein centre ville proche des commerces, partie prenante de l'amélioration de la vie sociale dans la ville et le centre de Morges.

Pour toutes les raisons citées plus haut et les réponses apportées, la commission, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux a la rue des Fossés, subsides non déduits;
2. de dire ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 19'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Anne-Catherine Aubert